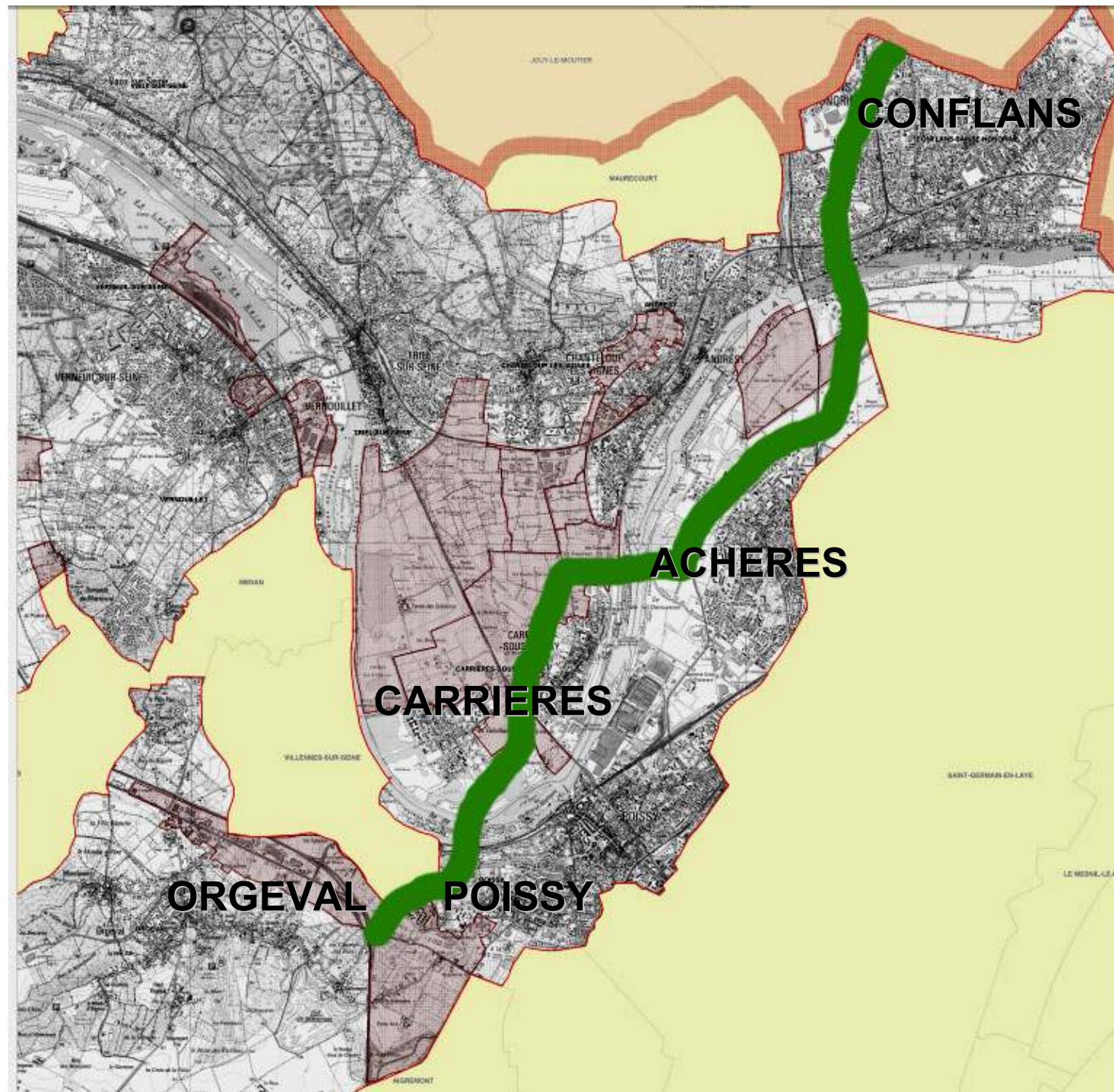


O.I.N. et A104

Officiellement, pas de rapport !
Mais quelle est la réalité ?...

VAL D'OISE





Quel rapport entre les O.I.N et l'A104?

Officiellement : AUCUN...

- Aucune date ne correspond :

Mars 2006	Juillet 2006
Début du débat public A104	Clôture du Débat Public Francilienne
Le Comité Interministériel décide les O.I.N	Dernier rapport du Préfet au 1 ^{er} ministre sur l'OIN

- Personne ne parlait de l'O.I.N. avant le débat public A104 :

Novembre 2005	Janvier 2006
Lettre de mission du 1 ^{er} ministre au Préfet sur l'OIN	1 ^{er} rapport du Préfet au 1 ^{er} ministre sur l'OIN

- Les OIN ne s'occupent pas des routes,

Extrait de la lettre de mission de Dominique de VILLEPIN, Premier ministre au Préfet

A l'échelle du périmètre d'influence, les grandes lignes et les conditions d'un développement accéléré et équilibré devront être définies : construction de logements, qualité de l'offre de transport ferroviaire et routière (et notamment l'accès aux grands pôles économiques et urbains de l'Ouest parisien), développement économique, action foncière, attractivité résidentielle (éducation, environnement, offre culturelle de niveau métropolitain, commerce).

Quel rapport entre les O.I.N et l'A104?

Officiellement : AUCUN...

- Les rapports du Préfet au Premier ministre n'évoquent jamais l'A104,

Janvier 2006	Juillet 2006
<p>« Infrastructures routières</p> <p><i>Le prolongement de la Francilienne, entre Méry /Oise et Orgeval, actuellement soumis au débat public, est naturellement un sujet essentiel pour la structuration Nord-Sud de ce territoire. »</i></p>	<p><i>« Quelles que soient les orientations retenues par l'Etat pour le projet A 104, le projet d'OIN devra en tenir compte. Il est évident que cette réalisation serait un atout fort pour le développement économique et urbain de la Seine-aval. »</i></p>

- Au niveau de l'Etat, ce ne sont pas les mêmes personnes en charge :
A peine le Débat Public A104 terminé, Francis Rol-Tanguy (Préfet, Directeur régional de l'Equipement), responsable du projet A104, rejoint le Conseil d'Administration de l'EPAMSA, organisme chargé de « gérer » l'O.I.N. Seine aval.
- Il y a eu des réunions de proximité pour prévenir les populations :
Entre le 15 mai et le 3 juillet 2006, l'EPAMSA, a organisé des réunions publiques sur l'OIN Seine aval. Ces réunions ont eu lieu entre Mantes et Verneuil-sur-Seine, c'est-à-dire jusqu'à la limite du territoire concerné par le projet A104. Aucune ville du tracé VERT, également située sur le territoire de l'OIN n'a eu droit à la moindre réunion d'information.



Quel rapport entre les O.I.N et l'A104?

Officiellement : AUCUN...

- Pendant le Débat Public, l'OIN a été expliquée aux populations :

Une recherche en « texte intégral » sur les VERBATIM du débat public fait ressortir seulement 11 évoctions de l'OIN Seine aval en 4 mois de débat.

Un exemple lors de la réunion thématique du 17/05/06 « Objectifs du prolongement, économie et aménagement du territoire » :

SEBASTIEN LANZA (Poissy) : Cela fait deux fois que j'entends parler d'OIN (Opération d'Intérêt National), dont on ne parle nulle part dans le dossier ou les annexes. Elle semble toucher plus ou moins notre zone et engager des montants gigantesques. J'ai essayé de poser des questions autour de moi, car je n'avais rien d'écrit. On parle de 10 ou 20 milliards d'euros à un horizon proche de celui de l'autoroute. Des élus ou le maître d'ouvrage peuvent-ils confirmer la zone concernée par cette OIN ? Quelle est son échéance ? Quels sont les montants en jeu ? Cette OIN a-t-elle été intégrée dans le dossier du maître d'ouvrage pour faire l'ensemble des simulations en termes d'économie, d'habitat, de trafic ?

M. ÉRIC DEBARLE, CHEF DE MISSION A104, DIRECTION REGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ÎLE-DE-FRANCE : Nous avons déjà répondu à cette question. Au moment où nous avons rédigé le dossier, l'OIN n'était pas créée. Donc, elle n'était pas prise en compte en tant que tel dans la figuration des cartes. ...

...

M. SEBASTIEN LANZA, POISSY : Peut-on confirmer le montant entre 10 et 20 milliards d'euros ?

M. FRANCIS ROL-TANGUY, PREFET, DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÉQUIPEMENT ÎLE-DE-FRANCE : Je n'ai pas...

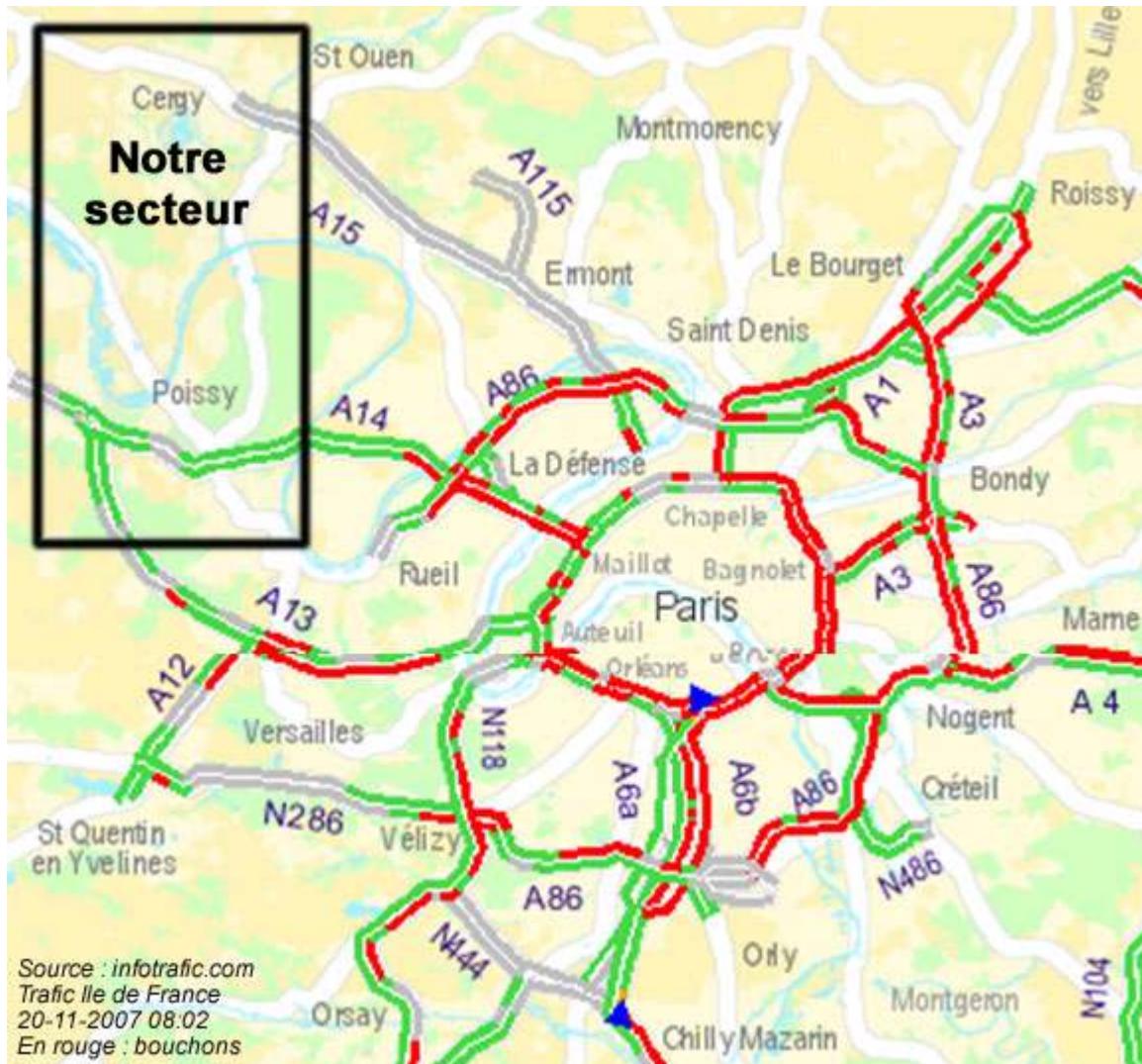
M. SEBASTIEN LANZA, POISSY : Vu l'importance de cette OIN, peut-on raisonnablement avoir un débat public sur le thème de l'économie ce soir, alors que les données de cette OIN ne sont pas précisément intégrées dans le dossier ?

M. ÉRIC DEBARLE, CHEF DE MISSION A104, DIRECTION REGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ÎLE-DE-FRANCE : En termes de développement et d'impact sur les déplacements, à partir du moment où l'on a pris en compte le développement de l'emploi et celui des habitants, on a pris en compte les deux paramètres principaux utiles au débat.

M. ALAIN MECHINEAU, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Monsieur SCHALK, vous concluez la réunion et nous nous séparerons.

Finalement, l'A104 n'aurait rien à voir avec l'OIN et serait seulement là pour améliorer la circulation locale...

Le trafic pendant les grèves de novembre 2007



L'A104 serait là pour résoudre un problème de circulation locale ?

Alors qu'en période de grève, quand tous les véhicules se jettent sur les routes, le seul secteur qui roule à peu près est le nôtre...

De quel problème de circulation locale parlons-nous alors ?

Conclusions :

- Soit l'A104 n'a aucun rapport avec l'O.I.N. et dans ce cas, elle **est inutile** car :

- les Yvelines sont l'un des rares départements d'IdF non saturé
- le trafic général automobile d'IdF a tendance à baisser

Soit l'A104 a été décidé pour servir l'O.I.N. et dans ce cas elle **a été mal choisie**:

- Comme l'O.I.N. a été cachée aux populations, nous sommes de nouveau face à un problème préoccupant de démocratie

Quel que soit son contenu, une O.I.N qui ne pourrait voir le jour qu'avec le choix du tracé VERT est nécessairement une O.I.N. mal conçue car elle se met de facto en contradiction avec les mesures décidées lors du Grenelle de l'environnement.

Car le tracé VERT c'est :

- 28% d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (CO2)
- l'exposition des populations à des niveaux de pollution de proximité inacceptables
- le passage dans des périmètres de protection rapprochée de captages d'eau potable
- 3 passages de la Seine et la destruction de sites rares ou classés
- ...